

# Bien prescrire, bien prélever : un réflexe, le catalogue des actes



Il vous guide à chaque étape :

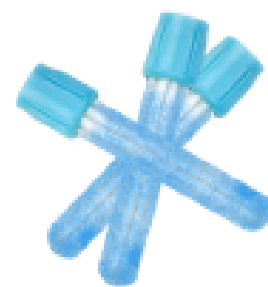
- prescrire juste = indications validées
- prélever correctement = conditions pré-analytiques conformes
- échanger facilement = contact du biologiste ou pathologiste

*Le juste soin.  
Pas plus, pas moins.*



CENTRE  
HOSPITALIER  
UNIVERSITAIRE  
BORDEAUX

Le catalogue des actes de  
biologie et pathologie est  
accessible depuis  
l'intranet ou DxCare  
→



+ d'info ici :

